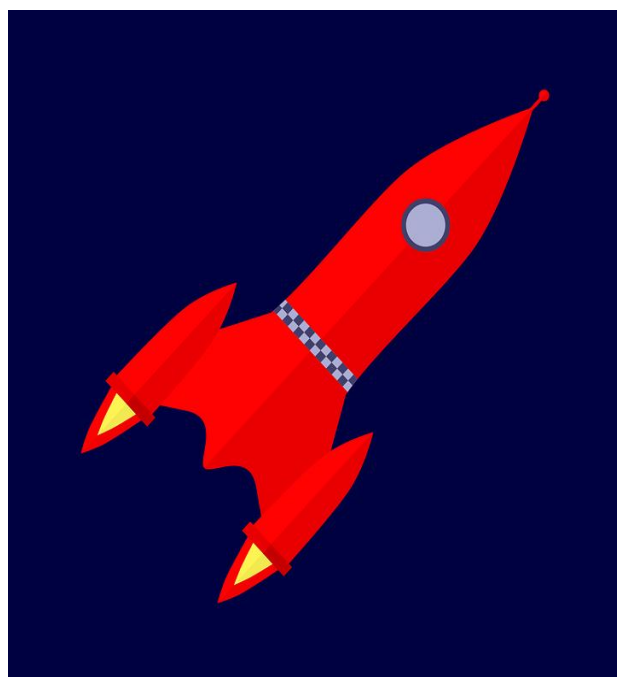


Lyon, le 20/10/2022

*Les aventures de Jeannot au Ministère du Travail*  
*Episode 6*



Il s'agit là, après la loi Avenir Pro de 2018, de

- **Repenser** les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux transitions professionnelles
  - **Moderniser et simplifier** la VAE
  - **Construire** un CPF plus orienté sur les besoins de l'économie, accompagnant la montée en compétences et l'employabilité
  - **Transformer** l'appareil de formation initiale et continue pour préparer aux métiers de demain
- Par ex, il s'agit de permettre à des proches aidant.es de faire valoir leur expérience acquise dans la sphère familiale.

L'objectif affiché est de faciliter la reconversion professionnelle dans un contexte de tensions de recrutement important et d'augmenter le nombre de personnes potentiellement détentrices de certification dans le domaine sanitaire et social

La VAE se transformant en REVA, c'est reconnaître des expériences de tout type avec une validation permanente des acquis qui s'adossera au développement de passeports numériques de compétences et de micro certifications (open badges) pour individualiser les parcours et remettre en cause une fois de plus les qualifications. Cette vision à l'œuvre dans tous les systèmes de formation et de certification est de nature à fragiliser les diplômes professionnels et la formation professionnelle dans son ensemble, les qualifications et donc les grilles salariales adossées à ces dernières. Dans notre contexte actuel de revendications salariales eu égard à la crise, cette démarche nous semble un véritable piège pour tous.

**Le SNU est défenseur de diplômes, asseyant des qualifications, permettant de reconnaître les parcours professionnels via les grilles salariales. L'adaptation aux évolutions de métier ne doit pas reposer sur les personnels individuellement, mais bel et bien s'appuyer sur les formations internes**